

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 20

Artikel: Le 1er juin 1814 à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le 1^{er} juin 1814 à Genève

L'orage se dissipe; le lac frissonne sous la caresse des rames; de grandes voiles cinglent vers la rive où se presse une foule palpitante d'émotion joyeuse. Au-dessus de la ville, les cloches bourdonnent, jasent et carillonnent; au ras des fortifications, les canons, bourrés à souhait, lancent leurs notes graves. Et partout, aux Eaux-Vives, la commune verdoyante où bientôt débarqueront les Suisses, comme dans la ville, naguère encore sévère et attristée, les arceaux fleuris se balancent, les devises enrubannées se déroulent et les bannières clament au vent. On dirait que c'est la fête de la jeunesse, tant il y a d'enfants sur les places: les voici formés en cortège, dévalant au nombre de plusieurs centaines les ruelles étroites et gagnant, eux aussi, la grève de Cologny; ils y sont tous, fils de syndics et d'artisans, de magistrats et d'horlogers, de professeurs et de tireurs de sable, et ils ont revêtu, pour la circonstance, un costume guerrier comportant, pour les uns, l'arc et le carquois, pour les autres, la lance et le bouclier. Symbole de l'amour? Symbole de la défense nationale?

Déjà les barques se rapprochent. De la rive, on entend les chants des soldats qu'elles portent, 300 hommes de Fribourg et de Soleure, chargés par la Diète de donner à la République de Genève, récemment reconstituée, « une preuve de l'attachement et de la bienveillance de la Confédération ». Le débarquement s'effectue au milieu de cris de joie qui accompagnent jusque dans l'intérieur de la cité le colonel Girard et sa troupe. Au reste, les autorités, la milice, toute la population lui font escorte; les Genevois les plus « avenaires » se coudoient et fraternisent; ils font une ovation au Conseil provisoire qui, le 1^{er} janvier 1814, au péril de ses jours, proclama la Restauration de la République de Genève et acclama Bovy et Guignard, ses huissiers, qui représentent, sous leurs manteaux rouges et jaunes, la patrie elle-même trop longtemps vêtue d'un manteau de deuil.

Pour comprendre les sentiments qui animaient, le 1^{er} juin 1814, la population genevoise, il faut connaître les angoisses qu'elle avait traversées et auxquelles il semblait que la présence des Suisses devait mettre le point final. Pendant près de seize ans, Genève avait été sous la domination française. Le Directoire qui en 1798 gouvernait la France et avait repris l'idée des Girondins d'annexer Genève, avait été bien servi par son résident dans cette ville, Félix Desportes. Ce jeune diplomate combina un coup de main et, le 15 avril 1798, le général Girard, dit Vieux, un Genevois qui avait fui autrefois la justice de son pays, rentrait en vainqueur dans sa ville natale. Le Conseil, pour éviter un siège dont l'issue ne pouvait être douteuse, épargner des vies humaines et obtenir l'indulgence des conquérants, avait ordonné aux gardes des portes de n'opposer aucune résistance.

En 1792, soit six ans auparavant, les Genevois, dans un admirable élan, avaient couru aux remparts et obtenu par leur énergie et leur esprit de sacrifice que l'armée du général Montesquiou, envoyé contre eux par la Convention, se retirât. Si, en 1798, le Conseil n'osait plus compter sur le même dévouement et la même unité des sentiments, c'est que la Terreur avait divisé la population et creusé entre ses classes un fossé sanglant. L'année 1794 avait été une année de drame: un premier tribunal révolutionnaire avait envoyé à la mort des citoyens distingués; un second tribunal avait cru les venger en condamnant les anarchistes en sous-ordre; tous ces jugements semblaient avoir définitivement installé la désunion entre les citoyens. « Les playes révolutionnaires saignent encore dans Genève, écrit Des-

portes en 1797; c'est vraiment ici que le bourreau est toujours côté à côté de la victime. » Le rapprochement tenté de part et d'autre n'avait pas été cimenté par le temps, qui seul permet de juger la valeur des promesses de concorde et de fraternité. Une commission extraordinaire, délibérant sous les baïonnettes, vota le traité de réunion en vertu duquel la petite République de Genève fut annexée à la France, « la grande nation ».

L'esprit de concorde et de fraternité, et surtout ce sentiment qui place la patrie au-dessus de toutes les préoccupations personnelles, les Genevois devaient les retrouver pendant la domination française. En soutenant des intérêts communs, ils remuèrent la cendre des souvenirs communs; estompés par le temps, ceux-ci leur apparurent dépouillés des heures sombres vécues et auréolés de toute la grandeur défunte. Avec l'ordre intérieur ramené par une main de fer, l'amour du sol natal poussa de nouvelles racines et l'on voulut profiter de cet ordre même pour ressusciter l'ancienne nation: ce but devait être atteint en 1814. Mais, avant cette date, que d'expériences douloureuses! La conscription appelant les jeunes gens aux armées, le blocus continental, ce système économique si défavorable à l'exportation des produits genevois, les lourds impôts prélevés parfois au moyen de garnisaires, c'est-à-dire par la plus dure contrainte; le passage d'armées peu disciplinées, dont les soldats couraient de jour à la maraude, et troublaient, le soir venu, les rues de la petite ville; les mille vexations des lois et règlements nouveaux, l'application, en particulier du système métrique, qui déroutait toutes les habitudes genevoises; la guerre, enfin, que l'on sentait toujours là, malgré les proclamations de paix lues en grande pompe par les magistrats sur les places publiques, tout cela continuait à faire souffrir et gémir le petit peuple, qui n'osait témoigner trop ouvertement son humeur. Le moindre geste suscitait une observation, voire une enquête: telle l'affaire de l'ânesse en 1809; toute l'administration et tous les ministères entrent en mouvement parce que, le jour où l'on apprit à Genève la mort du maréchal Lannes, duc de Montbello, une marchande de petit-lait facétieuse coiffa de crêpe les oreilles de sa bête, offrant ainsi au calembour le nom du maréchal (Lannes = lâne). Les Genevois — on le leur a souvent reproché, — aiment la plaisanterie; le cas de la laitière ne demeura pas isolé. Parfois, dans leurs tournées matinales, les huissiers du Gouvernement trouvaient, placardés contre les édifices publics, des libelles tournant en ridicule l'empereur lui-même.

L'esprit du peuple demeurait étranger aux principes contraires à son essence même que l'on s'efforçait de lui inculquer. Les préfets français le constatent dans leurs rapports officiels avec découragement. Il n'y a rien à faire avec ces gens-là! semblent-ils dire. Ils sont trop loin de nous, de nos idées. Comment lutter par voie de proclamations contre des traditions séculaires? Comment obtenir d'une génération la renonciation à tout ce qui fit la gloire de celles qui la précédèrent? » Et les préfets renoncent à poursuivre les vieillards qui, sur la promenade de la Treille, devisent, au soleil couchant, de l'état de l'Europe, de la patrie défunte et de la liberté.

Ces vieillards, auxquels la police impériale, par ailleurs si tenace, donne si peu de soins, sont gens avisés. Un comité secret les soutient et travaille dans l'ombre à la reconstitution de la République, et, lorsque dans les derniers jours de 1813 les administrateurs français fuient devant les troupes autrichiennes, le commandant de ces troupes, le général Bubna, trouve devant lui, non pas une ville désemparée et des citoyens attérés, mais

un gouvernement provisoire, une garde nationale disciplinée formant la haie d'honneur et tout un peuple l'accueillant comme on accueille un libérateur.

Pourtant les Genevois ne touchaient point encore au but. Leur République se réveillait de sa longue léthargie; les préfets impériaux s'étaient éloignés; les régies françaises avaient emporté leurs caisses par delà la frontière sous les yeux indulgents de la milice genevoise; les Autrichiens, les « Kaiserlicks », qui remplacèrent un temps la garnison française, se dispersèrent à leur tour: le sort de Genève n'était cependant pas assuré; elle demeurait à la merci d'un nouveau coup de main et d'une vengeance redoutable. La petite République reprit alors la tradition séculaire; rêvant de consolider les anciennes alliances, une fois de plus elle se tourna du côté de la Suisse. Le 20 mai, ses députés près la Diète helvétique présentèrent son vœu d'être admise au nombre des cantons; deux jours plus tard, la Diète décrétait un envoi de troupes à Genève, comme « gage de ses intentions confédérales ».

L'espérance que ces soldats apportaient dans les plis de la bannière à croix blanche ne devait pas être déçue. Après des pourparlers rendus compliqués par la configuration géographique du territoire à incorporer au sol de la Confédération, la Diète décida, le 12 septembre, d'agréer l'Etat de Genève au nombre des cantons. L'avis officiel ne parvint que quelques jours plus tard, le 19, à Genève. Comme au 1^{er} juin, la population se répandit dans les rues en chantant la liberté définitivement reconquise; le canon tonna; les cloches carillonnèrent; le Conseil, escorté par les officiers et par un peloton de grenadiers, fit, sur les places de la ville, la proclamation solennelle; comme au temps de Bèze et de la glorieuse Escalade, la foule se pressa dans les temples, où se tinrent des services d'actions de grâce. Les promesses du 1^{er} juin étaient devenues la réalité bienfaisante...

E. Ch.

Un verdict d'apaisement

C'est non seulement avec une vive satisfaction, mais encore avec un réel soulagement que le peuple suisse a pris connaissance du verdict du jury et du jugement que la cour pénale fédérale a rendu le mardi 6 juin contre Nicole et quelques-uns de ses co-accusés.

Un acquittement eut signifié l'impuissance de nos autorités, désavoué l'arrestation de Nicole et ouvert de nouvelles perspectives aux champions du chambardement général; par contre, une condamnation représentait pour le communiste Nicole — on ne saurait le dénommer autrement — l'effondrement de tout l'échafaudage soigneusement construit, du haut duquel il pensait diriger « sa » révolution.

Dieu soit loué, le peuple suisse, par la voix d'un jury qui n'était pas de classe, bien que la presse de gauche ait prétendu le contraire, a montré qu'il était encore capable d'éliminer les brebis galeuses du troupeau, malgré le bourrage de crâne qu'on lui sert incessamment.

Certes, la partie a été chaude et l'antique législation fédérale, dont la révision s'est montrée absolument nécessaire, ne permettait pas l'espoir d'un succès si complet, aussi dans les milieux même où l'on espérait le plus une condamnation, on n'était que fort peu rassuré quant à l'issue du procès.

La condamnation de Nicole, si légère soit-elle, frappe au bon endroit et avec fermeté, elle est juste, parce que méritée, et elle montre par sa modération le souci qu'ont pris les juges, comme le procureur, de jeter de l'eau sur

le feu dans une cité comme la nôtre où les passions politiques sont déchaînées et ne connaissent plus de bornes. Ceci ne doit pas être reconnu comme un signe de faiblesse, mais comme une preuve qu'en Suisse, on cherche à apaiser cet éternel conflit que l'on appelle la lutte des classes et qui fait plus de mal que de bien partout où il sévit.

A l'issue du procès, un avocat de la défense a avoué, en parlant de la condamnation, que « ça n'était pas trop cher », faut-il en conclure que, rendant hommage à la modération des juges, les condamnés s'amenderont et montreront patte blanche? Non, au contraire, Nicole a déclaré, en pleine rue, à quelques manifestants, après la condamnation: « Merci de votre confiance, la lutte continue! » Et c'est cette homme que l'on tolère encore au Conseil national? C'est cet homme auquel le Conseil fédéral, lié par la loi, est tenu d'accorder sa protection dans l'accomplissement de ses fonctions parlementaires à la session de juin? Il y a de quoi en pleurer, mais c'est pourtant la vérité et nous verrons Nicole siéger en juin au Conseil national, si toutefois il en a le toupet, avec en poche une condamnation de six mois de prison pour incitation à la révolte!

Pourtant, selon les dernières nouvelles, Nicole aurait décidé de ne pas aller en cassation, il aurait par conséquent à réintégrer la prison de Saint-Antoine dans les dix jours, mais d'ici là une bonne petite maladie l'enverra à Leysin ou à Montana et empêchera comme par hasard la détention à la prison. La comédie ne fait que commencer et nous n'en sommes qu'au premier tableau.

Pour l'instant, considérons la condamnation de Nicole comme le beaume que l'on applique sur la plaie pour la cicatriser et soyons prudents et fermes si nous voulons éviter une seconde blessure. Nicole a dit: la lutte continue! nous disons: non, elle est terminée! car il y a un vaincu et un vainqueur, et il est inutile d'insister pour savoir qui de Nicole ou du peuple suisse est le vaincu.

E. N.

Réd.: Cet article ayant été écrit avant que la décision du Conseil national, concernant l'exclusion de Nicole, ait été prise, nous prions le lecteur de rectifier de lui-même le paragraphe s'y rapportant.

Les animaux dans les armées britanniques pendant la Grande guerre

Durant la guerre mondiale les forces anglaises en Europe perdirent 325,700 chevaux, alors que les pertes de ces auxiliaires furent pour l'armée française de 1'140,000, et pour l'armée allemande de quelques dizaines de milliers de plus. On doit reconnaître que l'armée anglaise n'eut jamais en service autant de chevaux que les deux autres, mais la très bonne organisation de son service vétérinaire et l'admirable appui qu'il reçut d'aides volontaires ont quand même dû être un facteur important pour la conservation des chevaux mobilisés.

Ailleurs, les services de transport des forces britanniques connurent une effrayante mortalité. Ce fut dans la campagne très dure qu'elles menèrent en Afrique, conjointement avec l'armée belge du Congo pour venir à bout des troupes coloniales allemandes, qui opposèrent une farouche résistance. Là, outre que les services vétérinaires devaient forcément être réduits à leur plus simple expression, ils allaient se trouver en face d'un mal contre lequel ils se savaient d'avance absolument désarmés: l'implacable mouche tsé-tsé, dont les troupes sous les ordres du général Smuts devaient traverser le redoutable domaine. Elles perdirent 26,000 bœufs, autant qu'elles comptaient d'hommes, ce qui permet d'apprécier les